

AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES

AVIS est donné par le soussigné, greffier de la Ville, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 10 septembre 2019 à 20 h à l'hôtel de ville au 50, rue Sainte-Thérèse à Delson, le Conseil statuera sur la demande de dérogations mineures suivante :

Site visé par la demande : 54, rue Circé

Nature et effets des dérogations mineures :

Cette demande de dérogations mineures concerne l'implantation d'un garage et vise à :

- Rendre conforme l'implantation d'un garage détaché en cour arrière à 0,74 mètre de la ligne arrière de terrain, alors que le règlement de zonage n° 901 prévoit une marge minimale de 1,0 mètre;
- Rendre conforme l'empiètement d'un garage détaché en cour arrière dans une servitude d'utilité publique, alors que le règlement de zonage n° 901 prévoit qu'une construction accessoire doit être implantée à l'extérieur d'une telle servitude.

Lors de ladite séance du conseil municipal, tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil avant qu'il ne prenne sa décision relativement à cette demande.

Donné à Delson, ce 22 août 2019.

Antoine Banville
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier